L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 8 NOVEMBRE

Chronique Théâtrale.

Réouverture de l'Opéra—Reprise du Trouvère.—Accueil chaleureux fait à M. Momas.—M. Chelli, premier fort ténor.—Mademoiselle Anna Vercken, première forte chanteuse.

Obligé de livrer notre CHRONIQUE à l'impression dès le vendredi, nous ferons commencer notre semaine théâtrale le lundi, et nous la terminerons le jeudi suivant inclusivement. Nous ne pourrons donc pas, le dimanche, rendre compte de la représentation de la veille; mais nous ne manquerons pas de le faire, à la fin de la semaine qui s'écoulera après cette soirée du samedi, toutes les fois que la représentation aura offert un intérêt digne de fixer l'attention du public.

Nous avons cru devoir donner cette petite explication, afin de nous prémunir contre tout soupçon d'oubli ou de négligence qui pourrait naître naturellement dans l'esprit des lecteurs ou des artistes.

D'ailleurs, notre bulletin de chaque jour nous fournira, au besoin, une ressource toujours disponible pour combler cette lacune du samedi, quand nous jugerons utile de le faire.

Avant de reprendre nos causeries hebdomadaires, nous prions nos lecteurs et nos aimables lectrices, de vouloir bien agréer nos salutations les plus cordiales, et nous sollicitons auprès d'eux une indulgence dont nous aurons besoin, plus d'une fois, dans le cours de la tâche que nous allons entreprendre.

La critique est aisée, dit-on, et l'art est difficile.

Que l'art soit difficile, extrêmement difficile, rien de plus vrai. Mais dire que la critique est aisée, c'est une erreur. Ce mot signifie *jugement*; or, pour juger sainement et équitablement, dans les questions d'art, il faut se donner beaucoup de peine; et, quand on porte une sentence, il y a bien des choses, toutes de la nature la plus délicate, que l'on doit concilier avec les exigences de l'austère justice.

Ce n'est donc pas de critique qu'il est ici, mais bien le dénigrement, œuvre de destruction dont les auteurs et tristes jouissances sont inconnues à quiconque possède un peu de cœur.

La réouverture de notre salle lyrique a coïncidé avec des événements politiques qui portaient les esprits à l'expansion.

Aussi était-ce plaisir, même avant le lever du rideau, jeudi soir, de contempler la satisfaction dont rayonnait la foule, qui ramenait la vie dans cette vaste enceinte restée si longtemps muette et froide. A la rentrée de M. Momas, tout l'édifice a vibré sous les secousses d'une acclamation générale; tribut de reconnaissance bien dû à l'homme de talent qui se donne tant de peine pour contenter son public.

C'est Verdi, cette fois, qui a eu l'honneur d'inaugurer la saison lyrique. M. Placide Canonge avait choisi le *Trouvère*, pour cette grande et importante solennité. C'était une inspiration heureuse; cet opéra est un de ceux que la population louisianaise aime le mieux.

Comme l'espace qui nous reste ne nous permet pas de parler de tous les artistes qui ont pris une part active à cette soirée initiale, nous nous bornerons à dire quel accueil a été fait au premier fort ténor, et à la première forte chanteuse. Cet accueil a été, pour l'un et l'autre, une ovation vraiment splendide.

C'est à la fin du troisième acte, à l'allégro toujours si impatiemment attendu:

> "Supplice infâme
> "Qui la réclame,
> "L'horrible flamme,
> "Va grandissant."

c'est là, disons-nous, c'est au fameux *ut* de poitrine, que M. Chelli a enlevé son auditoire. Un tonnerre d'applaudissements a répondu à cet *ut* riche d'une sonorité incomparable, et lancé avec autant de vigueur que de facilité.

Jamais ténor, à notre connaissance, n'a plus superbement fait retentir cette magnifique note dans l'atmosphère de notre théâtre français. Nous nous sommes réjoui, pour l'artiste, des transports d'enthousiasme qui ont alors éclaté de toutes parts, et du *bis* qui lui a été redemandé à grands cris.

Quant à nous, toutefois, nous n'avions pas attendu jusque-là, pour être subjugué par ce jeune chanteur. Avec quel ravissement nous avions écouté, à l'adagio qui précède ces paroles:

> "S'il faut que je succombe,
> "L'espoir console mes adieux;
> "Pour nous reste la tombe,
> "J'irai t'attendre aux cieux."

C'est là que nous avons saisi le vrai chanteur; c'est là que nous écouterons de toute notre âme, la voix de M. Chelli, toutes les fois qu'il redira le *Trouvère*.

On nous assure que M. Chelli a chanté sur les scènes italiennes. Il y a, en effet, de bien beaux échos des écoles d'Italie dans cette voix en même temps si large, si pleine, si flexible et si puissamment sonore.

Nous sommes heureux de voir le public sanctionner de la manière la plus flatteuse pour Mlle Anna Vercken, les impressions qu'elle avait produites sur nous à la répétition, en dehors de tous les prestiges de la mise en scène, et que nous n'avions pas craint de livrer, par anticipation, à la publicité. Cette cantatrice est une précieuse acquisition pour nous. Chose rare, douée d'une grande voix de Falcon elle vocalise avec une facilité merveilleuse.

Mlle Anna Verken n'est pas seulement une chanteuse remarquable: elle possède aussi le sentiment des situations dramatiques. Elle en a offert une preuve qui n'a pas échappé aux spectateurs attentifs, à la fin du troisième acte, quand Manrique chante l'air auquel nous venons de faire allusion. Combien de Léonores ne voit-on pas, tranquillement assises dans leur fauteuil, promener au hasard leurs yeux sur les loges et les galeries, tandis que Manrique chante un air plein de tendresse et de mélancolie. Il n'en a pas été ainsi de Mlle Vercken; elle n'a pas quitté Manrique du regard un seul instant, et, à chaque mot qu'elle entendait, sa physionomie reflétait les mouvements de son âme.

A. M.

Adelina Patti.

A l'occasion de la représentation donnée dernièrement par le Grand Opéra de Paris au bénéfice des Alsaciens-Lorrains, représentation dans laquelle la grande cantatrice Adelina Patti a chanté le rôle de Valentine des *Huguenots*, le *Figaro* rappelle que c'est à la Nouvelle-Orléans que, pour la première fois, Mlle Patti, toute jeune alors, aborda ce rôle. Le récit de notre confrère parisien contient quelques inexactitudes de détail, mais le fait principal est exact. Maintenant que Mlle Patti, aujourd'hui marquise de Caux, est devenue une des célébrités artistiques du monde entier, la première étoile du chant, nous pouvons rappeler ce que nous disions d'elle en 1861 au moment de son départ pour l'Europe.

En feuilletant nos liasses nous trouvons, d'abord, dans notre numéro du 15 décembre 1860, un portrait cliché avec une biographie de Patti, qui s'était déjà fait entendre, à l'âge de neuf ans, dans plusieurs concerts à la Nouvelle-Orléans.

La jeune cantatrice qui venait de chanter à la Havane, puis à New-York, avait été engagée par M. Boudousquié, pour une série de représentations. Elle a fait ses débuts le 19 décembre 1860 par le rôle de Lucie, et a successivement chanté Rosine du *Barbier*, Martha, Gilda de *Rigoletto* et quelques autres rôles.

Son premier engagement a fini en février, mais elle a été de suite réengagée et c'est alors qu'elle a chanté le *Pardon de Ploermel*, remplaçant au pied levé Mme Faure-Brière, la chanteuse légère qui était tombée malade.

Enfin, c'est le 25 février 1861 que Mlle Patti a chanté pour la première fois, le rôle de Valentine des *Huguenots*. En rendant compte de son succès nous ajoutions qu'elle avait chanté, au commencement du quatrième acte, une romance que Meyerbeer y avait intercalée pour Mlle Cruvelli.

La dernière représentation de Patti à la Nouvelle-Orléans a eu lieu, pour son bénéfice le 22 mars, et voici ce que nous disions à ce sujet:

La fauvette mélodieuse qui nous a charmés pendant près de deux mois est sur le point de s'envoler, et, pour faire ses adieux, elle a cueilli quelques unes des fleurs les plus choisies et les plus rares de sa fraîche couronne artistique. C'est bien le moins qu'après avoir passé, grâce à Mlle Patti, tant de délicieuses soirées, le public de l'opéra se porte en masse à son bénéfice et lui donne un éclatant témoignage de son estime et de son admiration. Que personne donc ne manque à ce dernier rendez-vous et qu'... les ovations que ...

[illegible]

la jeune artiste est appelée à recevoir en Europe ne lui fassent pas oublier le triomphe qui l'attend ce soir à notre théâtre.

Pour notre humble part nous sommes heureux d'avoir été des premiers à saluer ce talent si plein de jeunesse et d'avenir et dans la nouvelle et plus vaste carrière qui va s'ouvrir pour la charmante cantatrice, nos vœux et nos sympathies l'accompagnent dès à présent et l'horoscope que nous a inspiré la première apparition de cette radieuse étoile ne nous semble nullement appelé à diminuer notre prestige comme astrologue musical.

Dans quelques années d'ici, l'oiseau mélodieux dont les échos du vieux fleuve ont répété les accents si purs et si doux nous reviendra peut-être la tête couronnée des palmes triomphales de la gloire et de la célébrité; qu'elle se souvienne alors de ses premiers pas dans la carrière, et que les applaudissements de Londres et de Paris ne lui fassent pas oublier ceux de la Nouvelle Orléans.

L'oiseau n'est pas encore revenu, mais nous ne désespérons pas de le voir revenir dans cette Amérique où sa réputation a pris naissance. Nos prévisions ont été amplement réalisées par les succès incomparables obtenus en Europe par celle que nous avions applaudie enfant et jeune fille, et le souvenir rappelé par le *Figaro* prouve que la reine du chant n'a pas oublié ses débuts sur notre scène.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

CINQUIEME PARTIE.

LE TREBUCHET.

CHAPITRE II.

(Suite.)

—Je ne demande pas de compliments, répliqua Olga d'une voix ferme, d'un œil ardent. Je demande ce qu'on m'a promis, ou tout au moins ce qui ne se refuse pas, ce que je n'ai point mérité de perdre.

—Quoi donc?

—La liberté et l'honneur.

—Allons, petite, s'écria le comte d'un air demi-caressant, demi-fâché, cessons ces grands mots qui ne sont point ici de mise. On vous a appris votre leçon et vous la répétez à merveille. Oui, je vous fais mon compliment, et vous jouez si bien votre rôle, qu'on y serait pris ma foi! si l'on n'avait quelque expérience. Voyons, petite, soyez raisonnable; faisons la paix, et comme gage de réconciliation, laissez-moi...

Il prit Olga à la taille et chercha de nouveau à la faire asseoir à ses côtés.

Elle se redressa, bondit, farouche, sous l'insulte, et tirant de son sein, rapidement, un poignard dont la lame étincela aux yeux du comte abasourdi, elle en tourna la pointe contre sa poitrine, en jetant ce cri de pudeur désespérée et de sublime défi:

—Si vous faites un mouvement de plus, je me tue à vos yeux.

Elle était si bien fille à faire ce qu'elle venait de dire et à fuir la honte, au besoin, dans la mort, que le comte, subitement dégrisé et singulièrement refroidi, se leva, et avec une politesse où l'humeur se mêlait à l'admiration:

—Ce serait vraiment dommage, mademoiselle, déclara-t-il, et plutôt que d'être cause d'une telle extrémité, je préfère renoncer au plaisir de vous entretenir plus longtemps. Je ne vous retiens plus. Je vous ferai connaître bientôt mes intentions.

Et il la congédia d'un geste contraint, tandis que, grave, digne, fière, la vierge victorieuse rentra dans l'asile qu'elle avait su rendre inviolable, laissant le comte seul et fort déconcerté.

—Me voilà bête! murmura M. le comte comme un moineau pris à la pipée. Que faire? Et Richelieu et Soubise qui vont venir me féliciter de ma dernière conquête. Elle est jolie, ma conquête! Et cet imbécile de Le Bel, à qui je ne puis pas m'en prendre du pas de clerc qu'il m'a fait faire, et qu'il me paiera cher, morbleu! Ah! comme je lui casserais volontiers ces pincettes sur le dos!

Et M. le comte tisonnait avec rage, et remplissait d'étincelles, jaillissant sous ses coups de la pauvre bûche qui n'en pouvait mais, la cheminée, où l'agonie du feu, subitement ranimé, jetait un dernier éclat.

—C'est qu'elle l'aurait fait comme elle l'a dit, cette Lucrèce tartare, cette Judith du Caucase! continua-t-il. C'est dommage qu'elle soit si vertueuse. Elle est charmante et d'une beauté et d'un caractère étranges. Cela m'eût un peu dépaysé. Mais quoi! il faudra s'en passer et revenir bredouille, pour la première fois, au château. C'est ma faute aussi; pourquoi ai-je cru ce benêt de Le Bel, et suis-je venu ici sur parole, comme un novice? Ah! l'on ne m'y reprendra plus. En attendant, je m'ennuie.

Et M. le comte eut un bâillement nerveux et prolongé. Soudain, il leva la tête, prêta l'oreille. Une voix fraîche fredonnait dans la chambre à côté une de ces vieilles chansons qu'on ne peut guère entendre impunément, et sans se sentir tout ragaillardi:

> Dans la vigne à Claudine
> Les vendangeurs y vont.
> On voit bien à la mine
> Ceux qui vendangeront,

La voix se tut, au grand regret du comte, mais les pas se rapprochèrent, à sa grande satisfaction; une tête mutine se glissa dans l'entrebâillement de la porte de la chambre où résonnait, avec des roulades de rossignol en goguette, ce joli début de chanson.

La tête mutine, à la vue du comte, eut comme un effarouchement et disparut.

Mais ce fut pour reparaître bientôt, et mais toi la figure de cet inconnu était si bienveillante, il avait l'air si enchanté d'être dérangé dans sa méditation, que la petite ne résista pas à un signe gracieux qu'il lui fit et qu'elle entra dans le salon en sautillant.

Elle se planta là debout devant le comte, qui la regardait sans déplaisir, tant s'en faut; puis d'une voix claire, avec une mine pleine de malice et de coquetterie, elle dit:

—Excusez-moi, monsieur, je me suis trompée de porte. Tiens! mais vous êtes seul; je vous croyais en bonne fortune?

Là-dessus, elle éclata d'un rire frais et narquois, en tortillant le ruban de son chapeau de paille, et en approchant cette singulière corbeille suspendue à son bras, est-ce à la main du comte s'égara, par distraction sans doute, et cueillit un grain de raisin qu'il picora en se disant:

—Celle-ci m'a l'air d'une luronne dont le défaut n'est pas précisément la timidité. Mais elle vient à point; c'est sans doute quelque rechange que m'a ménagé Le Bel. Je retrouve là un peu de sa prévoyance.

Et tout haut, avec un sourire un peu mélancolique, le comte murmura,

—J'étais en bonne fortune, en effet, mais la bonne fortune s'est envolée.

—Voilà ce que c'est, dit la rieuse, que de ne pas lui couper les ailes.

—Je comptais finir par là, dit le comte.

—C'est par là qu'il fallait commencer, continua l'enjôleuse en s'asseyant sans façon non loin de lui.

Elle reprit: Et comme cela, ça n'a pas mordu? Et vous voilà triste comme un pêcheur qui n'a pas étrenné.

—Vous l'avez dit, la belle enfant, répondit le comte, qui commençait à s'intéresser à une personne qui paraissait si compatissante.

—Bah! il faut être philosophe, conseilla-t-elle en haussant ses blanches épaules. Un poisson de perdu, cent de retrouvés. Ce n'est pas le cas de se jeter après la nasse dans la rivière. La vie est pleine de revanches. Le hasard a ses bons caprices comme il a ses mauvais.

—Je commence à le croire, hasarda le comte, gagné par cette jovialité sympathique, puisqu'il vous a envoyée ici. Voulez-vous vous asseoir près de moi?

Il lui montrait une place à côté de lui, sur le canapé.

Elle ne se fit point prier.

—Comme passe-volant, soit, puisque la veine n'a pas donné. Je n'ai pas de faux amour-propre, moi. Vous êtes beau, bien fait; vous me paraissez galant; vous devez être riche.

Elle tâta sans façon son gousset, qui fit entendre un bruit métallique, et, rassurée par cette inspection familière:

—On pourrait tomber plus mal, fit-elle. Asseyons-nous.

—En voilà une, pensait le comte, qui est peut-être un peu trop sans préjugés. C'est égal, elle m'amuse, et je veux voir la fin de l'aventure.

Il reprit tout haut:

—D'où êtes-vous, mademoiselle, s'il ne vous déplaît point de me le dire?

—De la Bourgogne bourguignonnante; un pays où l'on se tutoie quand on a bu; le pays d'Abélard, de Bossuet, de Crébillon, de Rameau, de Piron, qui n'est pas de l'Académie.

—Il en serait certainement, observa le comte en souriant, si ta voix pouvait compter.

—Il n'y ferait pas plus mauvaise figure, répliqua la délurée, que bien d'autres, le comte de Clermont par exemple.

Le comte se mordit légèrement les lèvres, en sa qualité de très proche parent du comte de Clermont.

—Oui, continua son interlocutrice, sans paraître prendre garde à cette petite moue, je suis Bourguignonne et j'aime la moutarde, mais pas après dîner; je ne déteste pas une petite chanson guillerette entre la poire et le fromage; cela ragaillardit, et vous m'avez l'air d'avoir besoin d'être un peu ragaillardi de temps en temps. Vous voilà triste comme si vous aviez commis une bonne action. Cela fait cet effet-là, paraît-il, la première fois.

—Voyez-moi la petite guêpe, fit le comte en passant sa main sous le menton à fossettes de la malicieuse ingénue. Si je suis triste, vois-tu, continua-t-il en étouffant un bâillement mélancolique, c'est que...

—Non, interrompit-elle en lui mettant son doigt mutin sur les lèvres, ne me dites rien, vous vous croiriez obligé de mentir. Je vous épargnerai, si vous voulez, la peine de dire la vérité. Si vous êtes triste, je vais vous le dire, moi.... mais vous ne vous fâcherez pas, au moins?

—Je le promets.

—Eh bien! si, vous êtes triste aujourd'hui, c'est que vous avez été trop gai autrefois. Vous avez, comme on dit, brûlé la chandelle par les deux bouts. Vous avez trop respiré la rose, et l'épine vous pique. Vous avez trop vendangé; il fallait grapiller, comme dit ma chanson. Et elle reprit de sa voix d'alouette sa cantilène interrompue:

> La femme est une vigne,
> Prenons garde au voisin.
> Ma, sur toute la ligne,
> Recueillons le raisin.

> Aux vendangeurs qui brillent,
> On y donne le pas;
> Les autres y grappillent,
> Mais n'y vendangent pas.

> Le choix pour une fille
> Est un grand embarras;
> La plus sage grapille,
> Mais ne vendange pas.

—Oh! la charmante voix et le charmant visage! s'écria le comte avec une admiration sincère et une gaieté qui se hasardait déjà à grapiller quelques menues licences. Eh bien! je te le jure, je ne regrette plus le passé, et je suis tout au présent.

—C'est le moment de songer à l'avenir, déclara la piquante brunette en dégageant par une pirouette sa taille svelte de la main qui rampait autour d'elle.

—Que veux-tu dire? demanda le comte en cherchant à embrasser celle qu'il appelait Claudine, comme dans la chanson qu'elle chantait si bien, et quel inopportun souci? Est-il quelque chose au monde que tu te soucies jamais refuser? Je t'aimerai, je le sens, toute la vie.

—Ta ta ta, fit-elle d'un ton narquois, je connais ces éternités-là. Elles durent jusqu'au matin. Le temps de remonter une montre. Mais on ne m'y prend pas. Donnant donnant.

Et elle fronça du pied avec l'air mutin d'une résolution arrêtée.

—Soit, dit le comte qui trouvait le délai plus important que la prétention ne lui semblait déplacée; parle, qu'exiges-tu?

—Je demande d'abord...commença Claudine. Et elle s'arrêta court, en ayant l'air de chercher une inspiration au plafond.

—Voyons, dit le comte, faut-il t'aider? Commençons par la politique. Je parie que tu es chargée de me demander le renvoi de M. de Bernis, qui vient de succéder à M. de Rouillé?

—Pas le moins du monde, assura vivement Claudine. La politique n'est pas mon affaire.

Le comte se mit à rire. Il ne lui déplaisait pas que cette jeune fille si intéressante et si intéressée ne fût pas au moins une mouche du coche politique, et que l'intrigue demeurât exclusivement galante. Sur ce terrain, il se sentait disposé à être aussi libéral qu'on voudrait.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA,

Capitaine Hanevan,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

15 mai

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

Bateau Régulier du Grand Ecore. Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA;

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents. No. 46 de la rue du Camp.

26 juillet—4m.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M. POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Helun, Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 46 de la rue du Camp.

15 oct

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Church ville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine, J. J. Schmidt, commis,

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

5 août—6m.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater du VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

R. L. HODGE,

Capitaine V. B. Baranco.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 38 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jas. F. McElroy, commis, Allen Jumel, et S. Henc.

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 38 de la rue Conti.

14mai—6m

Pour Bayou Goula. Trois voyages par semaine. SELMA.

A. DUGAS, capitaine. A. Maynier, commis.

Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.

Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 9 heures. Ses jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

16juillet—1an

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry,

Part. de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 38 rue Conti.

7oct

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS à 5 P. M.

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville, et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

Ce paquebot commencera son service régulier le LUNDI 26 courant. 17oct

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. 9mai—6m

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et du marcheur, capt. A. F. Janfreau, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO., No 126 de la rue Vieille Levée.

21 sept—3m

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

F. F. BERBAU, à la Passe-Christian.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Mereauville (Avoyelles).

R. RICOULFI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LERMAN, Maître-de-poste à Jeanerette (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, sur Marie.

EDGAR DELERY, Baie St-Louis, (Miss.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront du quai No. 50, Rivière du Nord—

PEREIRE, Sarmont, samedi, 14 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 28 novembre.
VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 12 décembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen et qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à F. GRAND, Agent, Lettre M. N. O.

nov—

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents aménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux-allèges.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prévoyants. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Marlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Fiat.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Brash.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Havre, Anvers, Rotterdam, Glasgow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer PALM.

partira de son quai, poteau 22, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — 1874.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glasgow, Belfast, Queenstown, Londonderry	$125		
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	135		
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark	145		

De la Nouvelle-Orléans à Glasgow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la N.-O. à N. Y.)

Les paquebots partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 7 nov. et prendront à New York, le steamer "State of INDIANA", qui part de New York, le MERCREDI, 11 novembre à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New-York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glasgow, Liverpool, Londonderry	$[illegible]	$[illegible]	$[illegible]

La compagnie vend, à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;

Des billets de retour pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $200 le billet; pour Liverpool, directement, via New York et vice versa—aller et retour—à $246 le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 36 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1an

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME, via la Havane et Southampton.

Le steamer allemand STRASBURG, Capitaine BANC

mouillé au poteau 41, Quatrième District, partira pour les ports ci-dessus DIMANCHE, 8 novembre, à sept heures du matin.

Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., agents, No. 48 de la rue de l'Union.

5nov—2t

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	25 oct.
Strassburg	6 oct.	8 Nov.
Feldmarschal Moltke	20	22 ..
Hannover	3 nov.	6 déc.
Gen. Werder	17	20 ..
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15	17 ..
Koeln	29	31 ..

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers toucheront au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres $150 en or. Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres $150 en or. Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres $[illegible] en or. Entrepont [illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 48 de la rue de l'Union.

6août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON;
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Clapp commandant

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 14 novembre, à 8 h. A. M.

Passage $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

Philadelphie via la Havane.

Ligne semi-mensuelle.—Transport de la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
TONAWANDA do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

(Départ, DIMANCHE, 8 novembre, à 8 heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) $[illegible]
Passage pour Philadelphie $[illegible]
Billet donné à New-York pour tout le voyage. $[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

No 132, Rue du Canal,

SECONDES DETAILS

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

O. D. STURTEVANT, Caissier. HENRY BAGAR, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.

BOAT ACCOMMODATION TRAIN, (Saturday only,) at 1 p. m.

Through night express daily, at 4 p. m.

Arrive:

Coast Accommodation (Mondays only) at [illegible] a. m.

Express and Mail daily at 1 p. m.

Through night Express daily at 11 a. m.

The 4 p. m. express train will run on all regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chicago.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.

S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal, comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAINS, le samedi seulement à 1 P. M.

Express du soir tous les jours à 4 h. p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Le train d'agrément, (le lundi seulement) à 9 a. m.

Express et malle, tous les jours, à 1 h. P. M.

Express du soir, tous les jours à 11 a. m.

Le train express de 4 h. p. m. ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle-Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit; (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express.......7:45 A. M.	Express.......[illegible] P. M.
Malle.......[illegible] P. M.	Malle.......[illegible] A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général.

[illegible]

New Orleans, St-Louis & Chicago R. R.-Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:45A. M.	Express.......[illegible] P. M.
Mail.......[illegible] P. M.	Mail.......[illegible] A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....15 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly 40 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8	9
10	11
Midi	[illegible] P. M.
2 P. M.	3
4	5
6	7

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 5 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le fret pour les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, entrent pour le moment. Des connaissements directs pour les marchandises expédiées pour le Texas seront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

1mai— CHS. A WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1		
Sur les risques d'incendie..	$614,[illegible]	
Sur les risques de mer.....	[illegible]	
Sur les risques de rivières...	[illegible]	
Total des primes.....		$[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873.	[illegible]	
En moins — Primes remboursées.....	11,770 [illegible]	
		$[illegible]
Montant net des primes.....		[illegible]
Réassurances.....	$ 45,[illegible]	
Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes sur mer...	67,172 [illegible]	
Pertes sur rivières.....	9,774 [illegible]	
		$[illegible]
Dépenses, taxes, etc., intérêt.....	37,[illegible]	
Commissions des affaires d'agences.....	7,[illegible]	
Réfaction (rebate) aux assurés.....	30,[illegible]	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873.....	$[illegible]	
Cinq pour cent payable en février 1874.....	25,000 [illegible]	
	50,000	
		[illegible]
Réservé pour réclamations non réglées.....		$ 3,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse.....		$ [illegible]
Effets à recevoir, pour primes.....		[illegible]
Bonds de la ville et autres bonds.....		[illegible]
Actions de la Compagnie du gaz et autres.....		[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires.....		[illegible]
Primes en voie de recouvrement.....		[illegible]
Comptes en suspens.....		[illegible]
Primes d'agences pour décembre.....		[illegible]
Mandats.....		[illegible]
Succursale.....		[illegible]
Louisiana Cotton Factory.....		[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp.....		[illegible]
Autres propriétés foncières.....		[illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance.....		[illegible]
		$[illegible]
Dépréciation.....		[illegible]
Valeur sur le marché, au comptant.....		$[illegible]

PASSIF.

Capital.....	$[illegible]
Risques non expirés.....	[illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février.....	[illegible]
Intérêts et dividendes non collectés.....	[illegible]
Effets à payer.....	[illegible]
Réclamations non réglées.....	[illegible]
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes.....	[illegible]

L'état, qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 2 de janvier A. D. 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart, M. Payne,
H. Gally, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard, E. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte, J. Tuyes.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux maîtres de poste.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve chez W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont supérieures sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES à sucre et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus—ont été décernés à l'Agence Cushing.

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hand Blocks) de Moulin à Mais.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Faucher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure distillerie pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour le meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages exécutés, à l'usage des Planteurs, des procédés d'installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleurs Machines à faire les Bonnets et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande collection de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

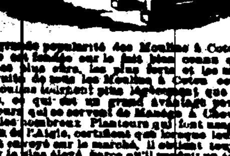

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus durs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins égrènent plus rapidement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Cheval. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans, et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, pour ... des autres ... [illegible]

Les planteurs qui désirent un Moulin fabriqué par une manufacture d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs Planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans son magasin de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

Le Moulin de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrené dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

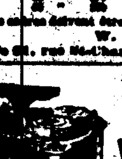

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Mais ET A FARINE DE STRAUB.

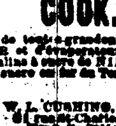

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING, 61 rue St. Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.

1,800 EN USAGE.

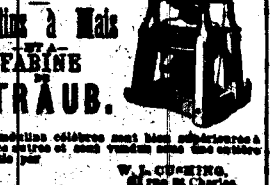

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur plateau indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

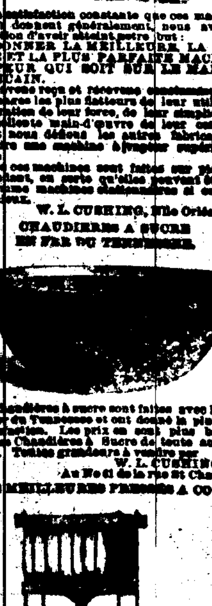

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

qui ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, également aux deux serviteurs.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la moins coûteuse presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à double ... par S. Noyes. Une presse est ... [illegible] ... et qui ... UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, ou à vapeur, trouveront les presses ... sur le marché ... [illegible]

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 102, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mars 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques feu.....	$[illegible]	
Sur risques de mer.....	[illegible]	
Sur risques de rivière.....	[illegible]	
Total des primes.....		[illegible]
En moins—primes non expirées.....		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874.....		[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie.....	$[illegible]	
Sur risques de mer.....	[illegible]	
Sur risques de rivière.....	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts.....	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes.....	[illegible]	
Réservé pour pertes non discutées réglées.....	[illegible]	[illegible]
Bénéfices.....		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière.....	$[illegible]
Bonds de la ville.....	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer.....	[illegible]
Billets garantis par hypothèque.....	[illegible]
Billets garantis.....	[illegible]
Billets à recevoir.....	[illegible]
Primes en voie de recouvrement.....	[illegible]
Bonds de l'Etat.....	[illegible]
Actions d'assurance.....	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp..	[illegible]
Actions du Levée Steam Coton Press..	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.....	[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association.....	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall.....	[illegible]
En caisse.....	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 4 juin 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero, M. Puig.
D. A. Chaffraix, D. Mc Coard,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generès, S. L. Bell,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.

4 juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

30 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Risques d'incendie.....	$[illegible]	
Primes de mer.....	[illegible]	
Primes des rivières.....	[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.....		[illegible]
Pertes payées et évaluées:		
Sur risques d'incendie.....	[illegible]	
Sur risques de mer.....	[illegible]	
Sur risques de rivières.....	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, escompte au lieu de [illegible]		
Intérêt, dépenses, escompte, etc.....	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net.....		[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets à recevoir.....	[illegible]	
Prêts sur bons et hypothèques.....	[illegible]	
		[illegible]
Prêts sur actions, sur demande.....	[illegible]	
En caisse.....	[illegible]	
		[illegible]
Propriété foncière.....		[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres.....	[illegible]	
Réassurance en voie de recouvrement.....	[illegible]	
		$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THEO. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 30 mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent serait payé, COMPTANT, à dater du 22 juin aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—

Theo. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, G. T. Beddeshe,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe,
R. B. Post, A. Levi,
Edward Flisbery, Jno. H. King,
Chas. H. Slayback, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..... $300,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année.....	$[illegible]	
En moins—risques non expirés et primes remboursées.....	[illegible]	
Montant net des primes Escompte et intérêt.....		$[illegible]
		[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible] 77	
Dépenses générales et taxes	[illegible]	
Réserve et dividende sur actions.....	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice net.....		[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir.....	$[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement.....	[illegible]	
Total de l'actif.....		$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] prises du montant net des primes gagnées, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comme dividende de [illegible] pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
B. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, HENRY CLAPP,
HUGH WILSON, G. M. BAYLY,
E. BISCOE, JAMES BYRNES,
I. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
J. WEISS, R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR, SCOTT MCGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 61 de la rue du Camp, coin Commune.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD, Président
EMILE DEBUYS, Vice-Président
GUSTAVE HALPHEN, [illegible]
[illegible] LAUVE, [illegible]

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tuyes, Jean Lanata,
Alphonse Turner, Désiré L. Mouton,
F. Cyprien Ricard, Wm. J. Behan,
Chas. Mathes, Emile Debuys,
Aristide Gerard.

COMITÉS:

[illegible]

BUREAU DE L'ASSOCIATION: [illegible]

Commercial Insurance Company of New Orleans.

[illegible] ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendies.....	$[illegible]	
Mer.....	[illegible]	
Rivières.....	[illegible]	
		$[illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873.....	[illegible]	
		[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874.....	[illegible]	
		$[illegible]
Payé, pertes par l'incendie.....	[illegible]	
Payé, pertes sur mer.....	[illegible]	
Payé, pertes sur les rivières.....	[illegible]	
Payé, réfaction (rebate).....	[illegible]	
Payé, réassurance.....	[illegible]	
Payé, primes remboursées.....	[illegible]	
Payé, taxes.....	[illegible]	
Payé, dépenses courantes.....	[illegible]	
Payé, loyer.....	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc.....	[illegible]	
Payé, dividende.....	[illegible]	
En moins, profits et pertes et intérêt.....	[illegible]	
Bénéfice net.....		[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir.....	$[illegible]
Mobilier.....	[illegible]
Actions Harbor Bank.....	[illegible]
Bons de la ville.....	[illegible]
Effets en voie de recouvrement, net.....	[illegible]
En caisse.....	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, par devant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872...		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu.....	$[illegible]	
Primes sur les Risques de rivières.....	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer.....	[illegible]	
Moins les primes remboursées.....	[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.....	[illegible]	[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873.....		$[illegible]
Déficit pour l'année 1872.....		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu.....	$[illegible]	
Sur les Risques de rivières.....	[illegible]	
Sur les Risques de mer.....	[illegible]	
		[illegible]
Réassurance.....		[illegible]
Taxes.....	[illegible]	
Réfaction au lieu de Scrip.....	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.....	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.....	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]
Moins, escompte et intérêts	[illegible]	[illegible]
Pertes non réglées.....		[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse.....	$[illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages.....	[illegible]
Billets à recevoir sur Primes.....	[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement.....	[illegible]
Propriété foncière.....	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.....	[illegible]
Actions de Banques.....	[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock.....	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company.....	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.....	[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association.....	[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance.....	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association.....	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions.....	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, notaire soussigné, ce onzième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 121 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS' ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.....		$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.....	$[illegible]	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.....	[illegible]	[illegible]
		$[illegible]
Total de l'actif.....		$[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, B. Sieg,
Jos. [illegible], D. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Elchs, S. L. Hastie,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann,
Louis Schwartz, M. Frank, F. Richert,
K. Weisenbach, H. R. Gogreve, B. [illegible],
E. Wildermann, [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '74

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes.....	$[illegible]
Tiré au delà des dépôts.....	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.....	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques.....	[illegible]
Dû par des agents de réserve et de réserve.....	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat.....	[illegible]
Local de la banque.....	[illegible]
Autres Propriétés foncières.....	[illegible]
Mobilier et Installations.....	[illegible]
Dépenses Courantes.....	[illegible]
Taxes payées.....	[illegible]
Primes.....	[illegible]
Echanges pour le Clearing House.....	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales.....	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels.....	[illegible]
Espèces.....	[illegible]
Billets Legal Tender.....	[illegible]
	$[illegible]

PASSIVE.

Capital payé.....	$[illegible]
Surplus.....	[illegible]
Escompte.....	[illegible]
Change.....	[illegible]
Intérêt.....	[illegible]
Circulation Nationale non soldée.....	[illegible]
Dividendes non-payés.....	[illegible]
Dépôts Individuels.....	[illegible]
Chèques Certifiés.....	[illegible]
Dû à des Banques Nationales.....	[illegible]
Dû à des Banques d'Etat et des Banquiers.....	[illegible]
	$[illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 23 Mars. JULES [illegible], N. P.

Correct—Attesté: [illegible] A. W. [illegible]

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau, No. 66, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.....		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Réassurances.....	[illegible]	
Taxes.....	[illegible]	
Rémunération.....	[illegible]	
Loyer.....	[illegible]	
Primes remboursées.....	[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins.....	[illegible]	[illegible]
Réserves pour les risques non terminés au moment actuel.....		$[illegible]
Actif de la Compagnie:		
Notes garanties par privilèges hypothécaires dans cette ville.....		$[illegible]
Fonds publics.....		[illegible]
Billets pour primes à recevoir.....		[illegible]
Actions de banques et autres actions.....		[illegible]
Primes en voie de perception.....		[illegible]
En banque.....		[illegible]
Total de l'actif.....		$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi ce 16 mai 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public No. 149, rue Gravier.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Montant reçu de membres associés sur décès.....		$[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes.....		[illegible]
Montant en crédit des bourses et pertes.....		[illegible]
		$[illegible]
Montant payé sur 31 décès.....	$[illegible]	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires.....	[illegible]	[illegible]
		$[illegible]

PASSIF.

Polices sur "A.".....	$[illegible]	
Polices sur "B.".....	[illegible]	[illegible]

ACTIF.

En caisse.....	$[illegible]
Décès payés "non réclamés".....	[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.....	[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne.....	[illegible]
Banque d'Amérique.....	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle.....	[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement.....	[illegible]
Mobilier de Bureau.....	[illegible]
Billets et reçus.....	[illegible]
	$[illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.

5 août et Sardi.

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA— Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, à la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....	$[illegible]
Tiré en trop.....	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.....	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques.....	[illegible]
Dû par des agents de réserve de rachat et de réserve.....	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales.....	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers.....	[illegible]
Local de la Banque.....	[illegible]
Autres propriétés foncières.....	[illegible]
Mobilier et installations.....	[illegible]
Dépenses courantes.....	[illegible]
Taxes payées.....	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or.....	[illegible]
Billets comptant.....	[illegible]
Echanges pour le Clearing House.....	[illegible]
Billets d'autres banques nationales.....	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels).....	[illegible]
Espèces.....	[illegible]
Billets, legal tender.....	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé.....	$[illegible]
Surplus.....	[illegible]
Escomptes.....	[illegible]
Echanges.....	[illegible]
Intérêts.....	[illegible]
Profits et pertes.....	[illegible]
Circulation de banque nationale non remboursée.....	[illegible]
Dividendes non payés.....	[illegible]
Dépôts individuels.....	[illegible]
Dû à des banques nationales.....	[illegible]
Dû d'autres banques et banquiers.....	[illegible]
Billets escomptés.....	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce 12 mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON, A. BOYD, CHAS. E. SLAYBACK. Directeurs.

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé..... $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO..... Président.
H. SUBERBIER..... Vice-Président.
EMIL MAIER..... Premier Secrétaire
H. K. MARBURG..... Second Secrétaire
F. [illegible]..... Inspecteur.

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lonsdale & Binder)
A. M. Baughn (maison Baughn, Buck & Blakeley)
F. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Grotemeyer, (maison Chaon & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Bader, (maison L. Bader & Co.)
Frank Victor, (maison Victor & Blank)
M. Schneider, (maison Schneider & Zuberbier)
F. D. Reigler, (maison Schmidt & Reigler)
J. Armbruster, S. Katz,
Adam Geiner, Louis Granewald,
Jacob Hassinger, H. F. Klumpp,
Wm. Oerting, M. Schuls.
Theo. Scherr, H. F. Theurer,
P. Thermälden, J. J. Weckerling,
J. [illegible], Fred. Del Bondio.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....	$[illegible]
Tiré en sus.....	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.....	[illegible]
Autres actions et Bons.....	[illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat.....	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales.....	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat.....	[illegible]
Propriété foncière, mobilier et installations.....	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées.....	[illegible]
Primes payées.....	[illegible]
Echanges pour le Clearing House.....	[illegible]
Billets d'autres banques nationales.....	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels).....	[illegible]
Espèces.....	[illegible]
Billets Legal Tender.....	[illegible]
Total.....	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé.....	$[illegible]
Surplus.....	[illegible]
Autres profits non partagés.....	[illegible]
Billets de banques non remboursés.....	[illegible]
Dividendes non payés.....	[illegible]
Dépôts individuels.....	[illegible]
Certificats de dépôts, payables sur demande.....	[illegible]
Chèques certifiés.....	[illegible]
Chèques de caissiers non payés.....	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales.....	[illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat.....	[illegible]
Total.....	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Beeki, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

HERMAN BEEKI, caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce 4 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. FRUDHOMME, E. E. CAIN, H. R. GOGREVE.